



CCCPS / 2023 / DE002
5.1.4 Election du président et vice-président
d'un EPCI

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 janvier 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 19 janvier 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS à Stéphanie KARCHER ; Jean Pierre POINT à Audrey CORNEILLE ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD ;
Absents	
Secrétaire de séance	Jean Louis BAUDOUIN

Election du 8ème Vice-président

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Suite à la démission de Monsieur ALLEMAND de ses fonctions de Maire de Véronne, Madame Hélène PELAEZ-BACHELIER a été élue Maire le 23 novembre 2022.

Madame PELAEZ-BACHELIER étant précédemment conseillère communautaire titulaire suite aux démissions de cette fonction du Maire et du Premier Adjoint, elle est désormais membre titulaire de droit en tant que Maire de Véronne.

Comme l'imposent les dispositions du code électoral, elle doit être considérée comme nouvelle élue communautaire, les fonctions détenues antérieurement étant devenues caduques de fait.

II. Objet de la délibération

Madame PELAEZ-BACHELIER avait été élue 8^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes lors du conseil communautaire du 15 juillet 2020. Ce poste devient donc vacant et il y a lieu de procéder à une élection pour le pourvoir.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 janvier 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019297-0020, en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU la délibération n°DE2020/052 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 8 ;

VU le procès-verbal de l'élection du 8^{ème} vice-président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

IV. Délibéré

Décide, après en avoir délibéré,

- 1) de proclamer Mme Hélène PELAEZ BACHELIER, conseillère communautaire, élue 8^{ème} vice-présidente et la déclare installée,
- 2) dit que Mme Hélène PELAEZ BACHELIER occupera le 8^{ème} rang dans l'ordre des vice-présidents.

V. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Procès-verbal d'élection du 8^{ème} vice-président.

Jean Louis BAUDOUIN
Secrétaire de séance

Le 19/01/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

